

**PROJET DE RÈGLEMENT
FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026, Monsieur le conseiller Richard Desbiens a donné un avis de motion voulant qu'à une séance ultérieure du conseil, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement R2019-722 fixant la rémunération des élus municipaux. Lors de cette séance, le directeur général et greffier a également présenté le projet de règlement.
2. L'objet de ce règlement vise à modifier le salaire des conseillers dans le but de corriger une erreur de calcul dans le tableau indiquant les salaires des conseillers.

3. Rémunérations proposées

Le salaire des conseillers est augmenté de 244\$ pour l'année 2026 pour tenir compte d'une erreur dans le calcul de l'augmentation octroyé par le règlement R2025-795.

4. Allocation de dépenses et salaires totaux

Les allocations de dépenses prévues par le règlement R2019-722 demeurent inchangées et sont fixées à 50% du salaire des conseillers, sans excéder le maximum prévu par la loi.

Ainsi, le salaire total des conseillers, incluant les allocations de dépenses, sera de 11 274\$ pour 2026.

5. Indexation

L'indexation prévue au règlement R2019-722 demeure inchangée. Elle est fixée au taux de l'augmentation, selon statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, plus 1 pour cent (1%).

6. Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur le 1 janvier 2026.

7. L'effet de ce projet de règlement sur le budget 2026, sera une augmentation de 2 196\$.
8. Le règlement peut être consulté de la façon suivante :
 - En personne, à l'hôtel de ville, 127 Louisbourg, Bonaventure, durant les heures habituelles de l'hôtel de ville, soit du lundi au vendredi de 9 :00 à 12 :00 et de 13 :00 à 16 :00.
 - Par courriel en faisant votre demande par téléphone au 418-534-2313, ou par écrit à l'adresse directiongenerale@villebonaventure.ca.

9. Ce règlement sera adopté lors de la séance régulière du conseil municipal de Bonaventure, qui se tiendra à la salle Suzette-Arsenault de l'hôtel de ville, 127 Louisbourg, le 6 avril 2026, à 19h 30.

FAIT À BONAVENTURE, CE 5 mars 2026

A handwritten signature in black ink, reading "André Pineault". The signature is written in a cursive style with a large initial 'A'.

André Pineault
Directeur général et greffier